



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

RIUNIONE DI 24 È 25 DI SETTEMBRE
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE

2020/O2/034

Question orale déposée par M. Pierre GHIONGA
Au nom du Groupe « la Corse dans la République –
A Corsica indè a Republica »

OBJET : Résidences Séniors

Madame la Conseillère,

En tant que Président de l'association « **U Serenu** » qui gère un **EHPAD** bi-site de 100 résidents, j'ai été contacté par le porteur d'un projet de **RESIDENCE SENIOR** à Corti.

Celui –ci, pour répondre à l'appel à projet de notre **Institution (CDC)**, a besoin d'être adossé à un EHPAD.

J'ai refusé cette collaboration pour de multiples raisons, la plus importante me semblant être l'absence de besoin, mais également mon opposition philosophique à ces projets, car ils entérinent la marchandisation des personnes âgées et ne correspondent pas à notre culture, les appartements inclusifs me paraissant, par exemple, plus pertinents.

De surcroit, le cahier de charges fixe le nombre de lits à 50 et demande aux pétitionnaires de présenter un BP sur 5 ans pour 20 lits, donc il n'y aura que deux structures maximum dont l'implantation géographique, au moins pour une à Corti, me laisse plus que circonspect.

La jauge de rentabilité d'un EHPAD est de 75 lits et je ne pense pas que cela soit très différent pour une Résidence Sénior : comment vivront des structures à 20 lits ?

De plus, les contraintes architecturales ainsi que la prévention de la dépendance, imposées par le cahier des charges vont, de fait, induire un prix de journée élevé risquant d'exclure les retraités corses, aux revenus majoritairement plus faibles que sur le continent.

Nous construirons donc des établissements non pas pour nos aînés, mais pour les riches continentaux.

Mais il est possible que mon analyse soit incorrecte et donc j'aimerais que vous nous communiquiez les documents tels que le **Schéma Gérontologique Territorial** qui étayent cet appel à projet et le justifient.

En ce qui me concerne, il me semble que ce projet devrait être retravaillé et la date de dépôt repoussée au 31/12/2020 par exemple.

Je vous remercie.